

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31970**

### Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Formation évolution & synergie	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**2 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coach accompagne un individu ou une équipe dans l'atteinte d'objectifs

Les activités du coach sont :

Mettre en place les fondations de la relation: analyser des contextes et des besoins du client, clarification des objectifs et de la finalité d'accompagnement, élaboration du contrat

Conduire l'entretien et capitaliser les apprentissages visant l'autonomie des coachés

Se développer en suivant une démarche d'amélioration continue, suivre une analyse de pratique et être supervisé par un superviseur de coach certifié

Les capacités renvoient à deux domaines:

Domaine technique :

Analyser le contexte et les besoins, clarifier les objectifs et la finalité de l'accompagnement, élaborer un contrat, créer une relation de confiance, conduire un entretien de coaching, renforcer l'autonomie du coaché à partir des apprentissages réalisés

Domaine éthique :

analyser sa pratique professionnelle et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, concevoir ou adapter de nouveaux outils, être en veille sur l'évolution des pratiques et du métier

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le coach professionnel individuel et d'équipe exerce son activité au sein de différents types de structures telles que des groupes de conseil ou des sociétés de conseil, des structures institutionnelles ( ministères, collectivités territoriales, etc) ou privées; ou développe sa propre activité sous statut d'indépendant ou libéral

Coach professionnel ( individuel et d'équipe ) coach interne; manager coach; responsable ressources humaines; consultant coach; formateur coach

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

### Réglementation d'activités :

Le coach applique les règles déontologiques et éthiques du métier

il participe à des supervisions de sa pratique professionnelle

il contractualise sa relation dans le cadre d'un contrat écrit

il s'interdit tout abus d'influence

il s'astreint au secret professionnel et à la confidentialité

il s'engage dans un processus de formation continue

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation la certification comporte 5 composantes:

analyse d'une étude de cas de coaching professionnel

pratique d'une séance de coaching avec un sujet volontaire

rendre un mémoire de suivi d'une équipe en difficulté en coaching d'équipe

jeux de rôle avec intervention en coaching d'équipe sur une problématique donnée par le formateur

**Validité des composantes acquises : 2 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. le jury est composé de : 5 représentants professionnels du secteur le directeur de formation Evolution et Synergie à parité employeur salariés
En contrat d'apprentissage	X	non
Après un parcours de formation continue	X	le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. le jury est composé de : 5 représentants professionnels du secteur le directeur de formation Evolution et Synergie à parité employeur salariés
En contrat de professionnalisation	X	non
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. le jury est composé de : 5 représentants professionnels du secteur le directeur de formation Evolution et Synergie à parité employeur salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel", avec effet au 1er juin 2013, jusqu'au 21 décembre 2023.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

10 candidats sont certifiés en moyenne chaque année  
<http://www.coaching-pnl.org/statistiques-certifiees-coaching-individuel-et-equipe.htm>

##### Autres sources d'information :

formationevolutionetsynergie@wanadoo.fr  
 site

##### Lieu(x) de certification :

formation Evolution et Synergie  
 3 avenue de la synagogue 84000  
 Avignon

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

formation Evolution et Synergie  
 3 avenue de la synagogue 84000  
 Avignon

##### Historique de la certification :